

## QUESTIONS-REPOSES

**Question 1** : Bonjour, Dans le cadre d'une démarché écoresponsable plus vertueuse, une réponse uniquement au format bons cadeaux dématérialisés est-elle possible ? Merci par avance.

Bonjour,

Conformément aux dispositions du CCTP, l'Agence souhaite que ses collaborateurs puissent bénéficier de titres physiques, tels que des cartes cadeaux ou des chèques cadeaux.

En conséquence, le recours à une solution 100 % dématérialisée n'est pas envisageable dans le cadre du présent marché.

**Question 2** : Bonjour, Au vu de votre dernière réponse, pouvez-vous nous confirmer la possibilité de répondre uniquement au format cartes cadeaux ? Merci

Bonjour, cette question a déjà fait l'objet d'une réponse. Toutes les conditions liées à la consultation sont notamment indiquées dans le règlement de la consultation, le Cahier des Clauses Techniques Particulières et les annexes financières qui doivent être intégralement complétées. Bien cordialement,